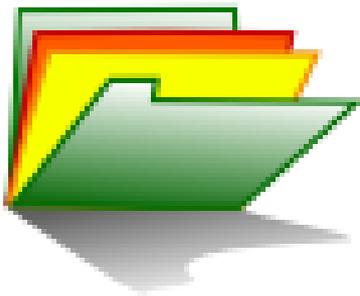


<https://ugtg.org/spip.php?article107>



# Qui veut la mort de l'économie solidaire ?

- Dossiers - Mutuelles -



Date de mise en ligne jeudi 2 février 2006

Date de parution 11 juin 2008

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

**QUI VEUT la MORT de l'ECONOMIE SOLIDAIRE SOCLE de la MUTUALITE GUADELOUPEENNE ???**

**Vouloir la mort de nos Mutuelles,  
C'est vouloir la disparition de notre PEUPLE !!!**

## **La solidarité : Base de la résistance des esclaves face à une existence précaire**

Vers les années 1650 - 1660, les premiers Africains réduits en esclavage en Guadeloupe forment des regroupements dits de « nasyon », car ils s'entraident entre hommes et femmes originaires d'une même nation africaine.

Un peu plus tard, autour de 1780, les autorités coloniales s'inquiètent des actions menées par des « confréries noires » animées secrètement par des esclaves.

Entre les années de révolution (1794 - 1802) et la deuxième abolition de l'esclavage (1848) l'augmentation du nombre des hommes de couleur libres (anciens esclaves) effraie les maîtres Blancs. Ils tentent d'interdire les regroupements des esclaves.

Mais, c'est alors sous le nom de fleurs, de fruits et de couleurs les plus innocents qu'ils s'organisent : Grenats de Petits - Bourg, Violettes du Moule... Ainsi, sous le couvert de tel saint - patron de l'Eglise catholique, ils multiplient les « sociétés de prévoyance patronnée par St untel... », etc.

Au début des années 1900, les nouvelles dispositions de la IIIe République concernant les coopératives et les mutuelles ouvrent une nouvelle époque dans la mise en pratique de la solidarité. Les dons et les contre - dons touchant les personnes de la naissance à la mort se trouvent investis par la loi.

Adan lé lanné 1884 - 1907, an plis dè sousou yo mèt an ti pilo,  
Sé osi banké é bal yo fè pou ba solidarité kò ....

En Guadeloupe, c'est la loi française qui rattrape les pratiques quotidiennes déjà anciennes de solidarités et non l'inverse.

## **La départementalisation**

Après le vote de la loi de départementalisation en 1946, la Fédération de la Mutualité de la Guadeloupe et dépendances se trouve absorbée par le système français des Mutuelles Outre - Mer sous la conduite de Gabriel LISETTE en particulier.

Mais, c'est au cours des années 1980 que le rapport des forces au sein des instances représentatives départementales va changer le cours de l'évolution de la Mutualité guadeloupéenne. Ce sont les fonctionnaires qui tiennent les commandes. Ils mettent en avant la stratégie de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

(FNMF) patronnée elle aussi par des fonctionnaires.

Il y avait alors en Guadeloupe 80 Mutuelles d'origine guadeloupéenne et 23 sections de Mutuelles françaises au sein de l'UDMG (sans compter une quarantaine non déclarée). Pourtant, ce sont les représentants des sections françaises qui décidaient par leur tactique électorale de l'avenir des petites Mutuelles de proximité de la Guadeloupe alors que ces dernières apportaient l'essentiel de la trésorerie.

MOBILISONS - NOUS  
CONTRE LA LIQUIDATION  
DE NOS MUTUELLES !!!

## Stratégie de résistance contre stratégie libérale !

C'est le jeudi 24 octobre 2002 que 32 Mutuelles (certaines sorties de l'UDMG et d'autres pas) se réunissent afin de décider de leur stratégie propre. Elles sont toutes guadeloupéennes.

« Ces Mutuelles, en majorité à effectifs réduits et n'ayant pas la possibilité de demander individuellement leur agrément, se sont groupées sous l'appellation :

Union des Mutuelles de la Région Guadeloupe : UMRG ».

La FNMF, par la voix de son président M. DAVANT jugea mal à propos cette évolution de la « politique mutualiste » en Guadeloupe. En effet, ce qu'il proposait, c'était une « inter - régionalité entre les DFA », ce sur quoi la délégation de la Guadeloupe était seule à se prononcer par un rejet catégorique et argumenté.

Dès le mois de novembre 2003, juste avant la tenue de la réunion de la Mutualité OM en Réunion, le sort de la Guadeloupe était scellé. Le président de la FNMF écrivait à la CCAMIP (Commission de Contrôle des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance), demandant à cette structure de mener des investigations concernant les « difficultés juridiques » de l'UDMG.

## Diviser pour mieux régner !!!

En janvier 2004, suite à de longs mois de paperasseries, la CCAMIP accorde une dispense d'agrément à l'UMRG.

A la même période, suite à un ultime échange avec le président de l'UDMG concernant la position de la Guadeloupe à propos de l'inter - régionalité, cette Union se voit signifier sa mise en redressement judiciaire par les instances mutualistes françaises dès le 1er avril 2004.

L'Administrateur provisoire M. Hubert MOUNIER estimait que la situation était récupérable. Il fut remercié le 12 juin 2004. M. Philippe BORGAT fut alors nommé et l'UDMG liquidée à partir du 1er juillet 2004.

En ce qui concerne l'UMRG, la dispense d'agrément lui est carrément retirée par la CCAMIP en juin 2004... sous le prétexte qu'elle n'avait pas d'agrément.

Il y a manifestement complot au plus haut niveau du système mutualiste français.

Le Conseil Supérieur de la Mutualité française vote le refus de l'agrément à l'UMRG en septembre 2004.

Malgré tout cela, il est entendu que les Mutuelles qui le désirent pourraient faire leur demande d'agrément ou de

substitution jusqu'au 31 décembre 2004. Elles sont usées dans des procédures inextricables, trompées... et avec tous les dossiers déposés à temps (quand même !) : c'est le refus de substitution et le refus d'agrément au 1er janvier 2005.

Le 03 février 2005, à la demande de M. Philippe BORGAT, le juge KOENIG prononce la liquidation de Mutuelles guadeloupéennes mettant au chômage plus d'une centaine de jeunes Guadeloupéens.

Des dizaines de millions d'euros, fruits de sacrifices de plusieurs générations de Guadeloupéens, sont ainsi spoliés.

**Après la canne et la banane, c'est au tour de notre santé à faire l'objet des spéculations les plus viles du système colonial, « Ki ka bwè san an nou apwé ki yo bwè swé an nou !!! »**

## **GWADLOUPEYEN DOUBOUT !!!!!!!**

- ▶ Contre les abus de Philippe BORGAT !
- ▶ Contre la mise au chômage d'une centaine de jeunes Guadeloupéens !
- ▶ Pour la sauvegarde du Palais de la Mutualité et du Patrimoine Mutualiste de Guadeloupe !
- ▶ Pour la restitution de l'argent des Mutualistes Guadeloupéens !

**Comité de Défense des Mutuelles de Proximité Liquidées en Guadeloupe,**

**P à P, le 02.02.2006**

*Post-Scriptum*

**30 Mars 2007 : Le CONSEIL d'ETAT a annulé la décision de liquidation des mutuelles de Guadeloupe !**

Le CONSEIL d'ETAT a annulé les décisions du 16 mars 2004 et du 3 juin 2004 de la C.C.A.M.I.P (Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyances) par lesquelles cette Commission liquidait l'U.D.M.G (Union Départementales des Mutuelles de la Guadeloupe).